



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**REFECTION DU TOIT DE L'EGLISE  
APPROBATION DEVIS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 29 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. CROS Monique, LUCAS André, MIRABILE Noelle.

Secrétaire de séance : Jennifer SIMON.

Membres en exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juin 2024 qui a approuvé les devis de l'entreprise « au fil des toits » pour un montant total de 56 380.86 € HT.

Il expose que les travaux de réfection ont commencé et des dégâts cachés sont apparus au niveau :

Du toit de la sacristie, où toute la charpente est à reprendre

Du fronton, où tout l'entablement est à reprendre en zinc.

2 devis supplémentaires sont à approuver :

Fronton : 15 910.74 €, le précédent devis de 3983.65 € étant annulé.

Sacristie : 1 949.94 €.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024,

- **APPROUVE** les devis de l'entreprise AU FIL DES TOITS d'un montant total de 17 860.68 € HT.
- **ANNULE** le précédent devis concernant le fronton de l'église, d'un montant de 3983.65 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater la dépense prévue.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

  
Le Maire  
Guy ROUCAYROL